



Contrôle officiel du PMS en abattoir de volailles

Éléments de contexte :	Le plan de maîtrise sanitaire décrit les mesures mises en place par les établissements pour assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire de leurs productions vis-à-vis des dangers biologiques, physiques et chimiques. Les agents chargés du contrôle de ces établissements doivent s'assurer de l'efficacité des mesures prises.
Objectifs :	Être capable de : <ul style="list-style-type: none">- définir et connaître les différents composants du plan de maîtrise sanitaire en abattoir.- Savoir réaliser, avec la méthode harmonisée de la DGAL, le contrôle officiel des plans de maîtrise sanitaire mis en place par les professionnels en abattoirs de volailles.
Public concerné :	Inspecteurs et vétérinaires en abattoirs de volailles
Contenu proposé :	Les méthodes et les applications des systèmes HACCP GBPH et GBPF en abattoir de volailles. Obligations des opérateurs et modalités du contrôle officiel du PMS en abattoir. Évaluation du personnel d'abattoir autorisé à faire des missions d'inspection. Travaux en groupes sur des cas concrets.
Intervenants :	Formateurs internes, enseignant d'école vétérinaire.
Dates :	Du 17 au 18 novembre 2022
Date limite d'inscription :	18 octobre 2022
Durée :	2 jours
Lieu :	Ploufragan (22) organisé par l'INFOMA
Nbre de participants maximum :	20
Responsable pédagogique :	Adel BEN YOUSSEF
Responsable administratif :	Sylvie RANNEAUD
Information :	Site Intranet : http://intranet.infoma.agri/ Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr formco.infoma@agriculture.gouv.fr
Frais d'inscription :	242 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères
Code RenoirRH formation :	NINALS0014 – Session 2022-00001
Informations complémentaires	Les participants sont encouragés à apporter des dossiers de PMS (ou parties de dossiers) pour les études de cas et les échanges de pratiques.